



## VILLE D'ANDENNE

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS  
DE LA VILLE D'ANDENNE.

Vu la demande en date du 31 aout 1929 par laquelle le sieur Emile LOSSON, à Andenne, sollicite l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire, sur un terrain lui appartenant, sis au lieu dit " Derrière la fabrique Losson " rue Frère Orban, en cette ville;

~~Vu les Arrêtés Royaux du 17 mai 1923;~~

## ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 20 septembre 1929. entre ~~17~~ et ~~18~~ heures.

14 10

Andenne, le 4 septembre 1929.

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

